

Claude Caitucoli  
Université de Rouen  
Laboratoire DYALANG FRE CNRS 2787



Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest  
n°2 - 2007 pp. 53-70

Il paraît difficile d'examiner l'appropriation du français dans la littérature francophone d'Afrique subsaharienne sans évoquer la figure d'Ahmadou Kourouma. Jean-Claude Blachère<sup>1</sup>, Makhily Gassama<sup>2</sup>, Madeleine Borgomano<sup>3</sup> ont bien montré l'importance d'Ahmadou Kourouma dans l'histoire des « négritures » et son rôle essentiel dans la mise en place d'une dynamique d'appropriation littéraire du français par les écrivains négro-africains. Plus récemment, dans le « Cahier spécial » de la revue *Notre Librairie* consacré à Ahmadou Kourouma<sup>4</sup>, plusieurs articles reviennent sur ce que l'écrivain appelait l'« africanisation » ou la « malinkisation » du français. Car Ahmadou Kourouma n'a pas hésité à s'exprimer publiquement sur ces questions.

Pour comprendre son écriture, je peux alors m'appuyer bien évidemment sur ses quatre romans achevés et éventuellement sur son roman posthume, mais aussi sur des déclarations et entretiens et sur un texte que l'on peut qualifier de théorique puisqu'il est intitulé « Le processus d'Africanisation des langues européennes »<sup>5</sup>. Il est donc possible de confronter, sur la question, centrale pour lui, de l'appropriation du français, la théorie (son discours linguistique, métalinguistique, épilinguistique, glottopolitique) et la pratique (comment cela se traduit dans ses choix d'écriture).

Pour mener cette confrontation entre théorie et pratique, je peux suivre le mouvement du texte théorique de Kourouma (désormais TT), dans lequel l'auteur distingue deux questions principales. La première, sociolinguistique, renvoie aux conditions d'apparition d'une écriture littéraire en français « africanisé ». La seconde, plus étroitement linguistique, concerne les techniques d'appropriation littéraire et ce qu'elles dévoilent, déforment ou cachent des pratiques sociales de la langue. J'y ajouterai une troisième question, glottopolitique, que Kourouma n'aborde dans ce texte qu'en conclusion mais sur laquelle il revient à plusieurs reprises dans ses entretiens : les conséquences de l'appropriation littéraire du français sur les pratiques et les représentations des locuteurs, la possible émergence de français nationaux et, de façon plus générale, le rôle de l'écrivain dans les dynamiques francophones.

## Appropriation, africanisation, malinkisation

Dans les études menées sur le français en Afrique noire, il est souvent question d'appropriation. Si on consulte l'« index des notions » de l'ouvrage de référence *Le français dans l'espace francophone*<sup>6</sup>, on trouve une cinquantaine de renvois correspondant à l'entrée *appropriation*. Un examen rapide des textes mentionnant ce terme montre qu'il est utilisé dans deux acceptions principales, que l'on peut lier à un fait de langue : en français *appropriation* est un déverbal qui peut être mis en relation avec *s'appropriier* ou *approprier*.

L'appropriation peut donc renvoyer tout d'abord aux processus par lesquels les Africains *s'approprient* le français, c'est-à-dire, conformément à la définition du dictionnaire *Le Petit Robert*, « en font leur propriété ». Lorsque Kateb Yacine parle du français comme d'un « butin de guerre », cela correspond bien à cette idée : faire sien le bien d'autrui, frauduleusement ou par la violence. On trouve de cette acception une version adoucie, débarrassée de la métaphore du « vol de langue », dans les articles à orientation didactique de l'ouvrage *Le français dans l'espace francophone*, le terme fonctionnant alors comme l'hyperonyme du couple acquisition / apprentissage. C'est ainsi que Robert Chaudenson<sup>7</sup> utilise le terme lorsqu'il prévoit dans sa typologie des situations de francophonie un paramètre « Appropriation linguistique ». Poser qu'un individu *s'approprie* un objet, c'est présupposer que cet objet ne lui appartenait pas encore. On peut parler ici d'*appropriation-possession*.

L'autre acception renvoie à l'idée que les Africains *approprient* le français, c'est-à-dire, conformément à la définition du dictionnaire *Le Petit Robert*, « le rendent propre à un usage particulier ». C'est plutôt ainsi qu'il faut comprendre l'utilisation de ce terme lorsque Gabriel Manessy<sup>8</sup> rattache l'appropriation à la vernacularisation. On peut parler ici d'*appropriation-adaptation*.

Mais si on peut envisager de *s'approprier* un objet matériel et choisir de le conserver tel quel, de le posséder sans l'adapter, il n'en est pas de même pour les objets sociaux et en particulier pour les langues : il est impossible de *s'approprier* une langue sans l'*approprier* d'une manière ou d'une autre. Suzanne Lafage<sup>9</sup> combine fort justement ces deux aspects en définissant l'appropriation du français par les Ivoiriens comme « l'assimilation et l'adaptation de cette langue aux besoins de l'expression d'une pensée africaine ».

En réalité, l'*appropriation-adaptation* des langues est un phénomène inévitable et universel qui résulte du fait que les langues n'ont aucune matérialité en dehors de leurs usages. La remarque vaut aussi bien pour les écrivains que pour les locuteurs ordinaires, natifs ou non natifs. Dans ces conditions, il ne faut pas se demander si les écrivains africains *approprient* le français mais s'ils développent, en liaison avec des besoins spécifiques, des mécanismes d'*appropriation* particuliers. Par ailleurs, si l'*appropriation-adaptation* est directement observable dans les productions langagières des individus, il n'en est

pas de même pour l'*appropriation-possession*, qui renvoie aux représentations des usagers et doit donc être analysée par le biais de leurs jugements méta ou épilinguistiques : les francophones approprient nécessairement le français, ils peuvent de surcroît avoir le sentiment de se l'approprier.

Ahmadou Kourouma n'utilise pas le terme *appropriation*. Mais il étudie dans TT « Le processus d'«africanisation» des langues européennes ». Dans certains entretiens, il parle de « malinkisation » du français. On peut se demander dans quelle mesure ce qu'il désigne comme *africanisation* ou *malinkisation* recoupe la notion d'appropriation telle que je viens de la définir.

La communication de Kourouma étant centrée sur l'africanisation littéraire, on ne peut pas vraiment reprocher à l'auteur de passer rapidement sur les phénomènes observés dans la communication ordinaire. Il semble cependant que Kourouma s'intéresse peu, au début de son texte, aux mécanismes d'appropriation sociale. L'auteur se contente d'opposer « un niveau populaire » et « un niveau littéraire » (TT : 135). Au niveau populaire, il pose une africanisation d'incompétence : « déficit du vocabulaire », « difficultés [...] dans la prononciation ». C'est ce type d'africanisation qu'il mettra en scène dans *Allah n'est pas obligé* (désormais APO) et *Quand on refuse on dit non* (désormais RDN). Au niveau littéraire il évoque « les moyens et systèmes qu'utilise l'ex-colonisé pour exprimer dans la langue du colonisateur les sentiments et les réalités imaginés dans les langues et contextes culturels des peuples des anciennes colonies ». Appliquée à l'espace francophone africain, la dichotomie de Kourouma revient à faire l'impasse sur les manifestations de ce qu'on appelle « le français ordinaire » ou encore « la/les norme(s) endogène(s) » : sur les variétés de français qui ne s'expliquent entièrement ni par la simple incompétence des locuteurs, ni par un travail d'écriture, qui sont précisément des variétés de français « appropriées ». On verra qu'en réalité la question des rapports entre l'appropriation littéraire et l'appropriation sociale est au cœur de la réflexion de Kourouma même si cette problématique n'est pas formulée de façon explicite.

Par ailleurs, TT se présente comme une étude généraliste - « Les langues européennes ». Il s'agit en effet d'une communication dans le cadre d'un colloque sur les littératures africaines, mais pas uniquement francophones. Cela conduit Kourouma à essayer de caractériser, après bien d'autres, ce qui pourrait distinguer les langues négro-africaines des langues européennes et qui serait source de difficultés pour les écrivains « ex-colonisés », contraints de s'exprimer dans une langue européenne qui est pour eux une « langue seconde » (TT : 136). Il distingue trois domaines : les structures linguistiques, l'organisation discursive et les rapports entre langues et cultures<sup>10</sup>.

La comparaison des structures linguistiques africaines et européennes est un exercice périlleux étant donné la diversité typologique des langues concernées et le flou de certaines oppositions, notamment *riche/pauvre* ou *simple/complexé*.

Je suis volontiers l'écrivain lorsqu'il rappelle que « les langues négro-africaines ne sont pas pauvres » (TT : 136). Tous les linguistes savent désormais qu'il n'y a pas de langue riche ni de langue pauvre - ces deux adjectifs s'appliquent généralement au lexique - puisque, comme le remarque Kourouma (*ibid.*), « les langues s'adaptent, épousent les réalités et les sentiments qu'elles sont chargées d'exprimer ». Au demeurant, je comprends pourquoi Kourouma insiste sur la richesse lexicale des langues africaines : il s'agit de s'opposer à des idées reçues qui les présentent comme des sous-langues. En revanche, l'utilisation que Kourouma fait de l'opposition *simple/complexe* - ici on est plutôt dans le domaine de la grammaire - me paraît plus critiquable bien qu'elle participe de la même volonté louable. Son affirmation selon laquelle « les langues africaines sont beaucoup plus complexes que les langues écrites européennes » est linguistiquement injustifiable. L'auteur prend la précaution de s'abriter derrière les propos d'un spécialiste. Mais on peut penser que Louis-Vincent Thomas<sup>11</sup>, s'il a insisté à juste titre sur la complexité et la richesse des langues africaines, n'a pas écrit qu'elles étaient *plus* complexes que les langues européennes. Dans un entretien (1999b), à la question « Quelles sont les caractéristiques du malinké ? », Kourouma complète son affirmation de TT en répondant : « les langues africaines sont, en général, beaucoup plus riches que les langues européennes. Elles disposent d'un grand éventail de mots pour désigner une même chose, de nombreuses expressions pour évoquer un même sentiment, et de multiples mécanismes permettant la création de néologismes ». Il s'ensuit que Kourouma, lorsqu'il écrit en français, langue qu'il considère comme moins riche et moins complexe que le malinké, a le sentiment de « s'enliser » (*ibid.*). Dans TT (137), il écrit que « l'ex-colonisé [...] se sent à l'étroit » lorsqu'il écrit dans une langue européenne.

Les arguments concernant la richesse ou la complexité des langues africaines en général et du malinké en particulier, s'ils ne sont pas scientifiquement convaincants, sont révélateurs d'un positionnement idéologique. On quitte ici le domaine de la linguistique pour entrer dans celui des représentations épilinguistiques : n'en doutons pas, c'est ainsi qu'Ahmadou Kourouma vit son bilinguisme malinké-français ; c'est aussi - et le deuxième aspect est indissociable du premier - la position qu'il se doit de défendre par réaction au processus de minoration des langues africaines.

L'argumentation concernant l'énonciation et les contraintes liées aux genres littéraires africains est plus fondée scientifiquement. Je n'insiste pas sur ces questions : les principes généraux - oralité, rythme, proverbes et dictons, symboles... - rappelés par Kourouma sont admis par tous. Au demeurant, ces spécificités énonciatives et textuelles peuvent être comprises comme un aspect particulier d'un problème plus général et moins bien balisé : celui des rapports entre langues et cultures.

Dans ce domaine, Kourouma développe une thèse intéressante dans la mesure où elle n'est pas forcément consensuelle : « Les langues européennes générées

par un substrat chrétien et latin forgées et polies par des littératures écrites ne peuvent pas exprimer tous les sentiments et aspects des richesses culturelles de peuples dont la littérature est orale et la religion de base animiste. » (TT : 135). Dans un entretien (1999b), il précise sa position : « La langue française est issue d'une civilisation catholique et rationaliste : ça se voit dans sa structure, dans sa façon de découper et d'exprimer la réalité. » Les termes sont ici très forts : les éléments civilisationnels sont posés comme un *substrat* qui intervient dans la *genèse* des langues. On peut noter aussi les adjectifs utilisés : *issue*, *forgée*, *polie*.

Ces remarques de Kourouma font penser à la notion de sémantaxe. Gabriel Manessy<sup>12</sup>, remarquant des analogies formelles entre des langues - notamment africaines - non apparentées génétiquement et typologiquement éloignées, fait l'hypothèse que ces analogies s'expliquent par une sémantaxe commune, c'est-à-dire une façon commune de catégoriser l'expérience liée à une aire de civilisation plus large que les aires linguistiques. Une même sémantaxe peut ainsi se manifester à travers plusieurs langues et contribuer - en les « forgeant » et les « polissant »... - à leur donner ce que Manessy (*op. cit.*) appelle « un air de famille ». On peut rapprocher la sémantaxe de la vision du monde de Whorf-Sapir, à ceci près qu'il ne s'agit pas seulement de dire, après Whorf et Sapir que chaque langue véhicule une vision du monde : dans l'hypothèse sémantactique, la vision du monde influence la structure des langues.

Si cette hypothèse est vraie, on comprend mieux pourquoi et comment le français doit être « africanisé ». Si Kourouma doit « tordre » le français, le « plier » (Entretien, 1988), c'est parce que cette langue, façonnée par et pour une sémantaxe européenne est mal adaptée à l'expression d'une sémantaxe africaine<sup>13</sup> et, spécifiquement, à une catégorisation de l'expérience malinké. Certes toutes les langues peuvent théoriquement exprimer toutes les visions du monde, mais avec plus ou moins de difficultés. En l'occurrence, le français apparaît à Kourouma comme une cotte mal taillée, comme le montre sa fameuse formule « quand on a des habits, on s'essaie toujours pour qu'ils moulent bien » (Entretien, 1988). Dans un autre entretien (1999b), Kourouma décrit très précisément le processus : « Lorsqu'un Malinké parle, il suit sa logique, sa façon d'aborder la réalité. Or cette démarche ne colle pas au français : la succession des mots et des idées, en malinké, est différente. Entre le contenu que je décris et la forme dans laquelle je m'exprime, il y a une très grande distance, beaucoup plus grande que lorsqu'un Italien, par exemple, s'exprime en français. »

Dans cette situation, il y a, en théorie, deux solutions pour les écrivains, que Kourouma énonce très clairement : soit ils « renoncent à leur africanité » (TT : 137), c'est-à-dire qu'ils se coulent dans la sémantaxe européenne, soit « ils ont recours au processus d'africanisation des langues européennes » (*ibid.*), c'est-à-dire qu'ils approprient les structures du français à une sémantaxe africaine.

## Techniques d'appropriation littéraire

Ahmadou Kourouma énumère sept « méthodes et moyen<sup>14</sup> pour “africaniser la langue européenne” » (*ibid.*). Je ne pense pas trahir l'auteur en distinguant dans cette typologie « à plat » les quatre premiers procédés, qui ont trait au lexique, des trois derniers, qui concernent plutôt la syntaxe et la mise en discours. Cette distinction lexicale vs syntaxe et discours est essentielle. Les « africanismes lexicaux », qui résultent d'un choix paradigmatique de l'écrivain, sont immédiatement repérables par un lecteur hexagonal et peuvent mettre en cause la compréhension du texte tandis que les africanismes syntaxiques et/ou discursifs sont plus insidieux : ils contaminent le texte sans être forcément localisables de façon précise.

Les trois procédés syntaxiques et discursifs cités par Kourouma ne sont pas des surprises<sup>15</sup>. Ce sont les trois procédés les plus étudiés dans les productions littéraires africaines : calques syntaxiques, rythme, proverbes.

« Utiliser les constructions syntaxiques venant de langues de l'ex-colonisé. » (TT : 138).

« Donner à sa prose dans la langue de l'ex-colonisateur le rythme des paroles africaines. » (TT : 139).

« C'est l'image-analogie qui donne à la parole africaine le surréalisme que l'écrivain tente par des proverbes de donner à sa prose. » (TT : 139).

On peut simplement compléter cette liste en ajoutant la question des genres littéraires. Dans *En attendant le vote des bêtes sauvages* (désormais VBS), le choix du genre littéraire que constitue le *donsomana* « malinkise » la totalité du texte. Mais on peut trouver des exemples plus localisés. Ainsi dans APO (45-49), le début du voyage de Birahima et Yacouba, de la maison à la gare routière, est construit comme un fragment de conte.

L'utilisation que Kourouma fait de ces procédés a été analysée par plusieurs auteurs<sup>16</sup>. Je n'y reviens pas. Il est clair que, dans ce domaine, la pratique de l'écrivain est conforme - en gros - à ce qu'il écrit dans TT. On pourrait remarquer cependant que le degré d'africanisation syntaxique et discursive change d'un roman à l'autre. Cela tient pour partie au contenu de chaque roman et à des choix stylistiques ou même génériques : le récit de Birahima, dans APO ou RDN, ne peut pas être écrit comme la geste du griot de VBS. Mais cela tient aussi à l'évolution du répertoire linguistique de l'écrivain sur près de 35 ans. Interrogé à propos de VBS, Kourouma déclare (1999b) : « <Dans *Les soleils des indépendances*> j'étais plus proche de la langue malinké parce que je pensais en malinké, je vivais en malinké et puis mon long exil m'a fait perdre un peu la langue malinké, et actuellement je pense en français et non plus en malinké ». Mais alors l'explication que l'écrivain donne de l'africanisation - créer et penser dans sa langue natale -, si elle s'applique au Kourouma de

SI, ne s'applique plus de la même façon au Kourouma de *Monnè outrages et défis* (désormais MOD). ou de VBS. Au demeurant, l'auteur reconnaît qu'il y a là une difficulté : « Avant je cherchais la meilleure façon d'adapter le français au malinké [...]. Mais maintenant c'est le contraire, je suis obligé de rechercher comment je peux dire les choses en malinké en partant du français. » (1999b).

Certes dans SI, l'africanisation littéraire n'allait pas de soi. En 1988, à propos de SI, Kourouma déclare : « ce que je fais réclame beaucoup de temps et de peine ; il m'est arrivé de réfléchir une journée entière à une phrase jusqu'à ce qu'elle coule, jusqu'à ce qu'elle trouve la forme exacte qui convienne. » Dans un entretien pour Radio France International (2003a), il déclare même avoir écrit deux versions de SI : « J'ai fait un premier jet. Je n'en étais pas satisfait car je sentais que le courant ne passait pas. Je me suis dit qu'il fallait donner aux personnages leur langage naturel. J'ai donc réécrit le roman en malinkisant le français. » Cependant ce travail d'écriture ou de réécriture, aussi complexe et réfléchi fût-il, suivait *les mêmes voies* que l'africanisation spontanée des locuteurs ordinaires : le passage de l'à dire au dit se faisait « du malinké au français », c'est-à-dire à travers le prisme de la sémantaxe africaine. Ce processus - naturel - aurait, si on en croit Kourouma, peu à peu cédé la place à un procédé - artificiel, l'adjectif n'ayant ici aucune connotation péjorative puisqu'il renvoie à un travail d'écriture - qui consiste à instiller une dose d'africanité dans un déjà conçu à travers une sémantaxe française ou pour le moins francisée : du français au français avec un détour par le malinké.

Les quatre procédés lexicaux que cite Kourouma sont moins attendus que les procédés syntaxiques et discursifs. Ils paraissent aussi plus personnels. Du coup, on a le sentiment que Kourouma, même s'il utilise une phraséologie généraliste - « la langue européenne », « l'ex-colonisé » - parle de son expérience propre.

« La première méthode consiste à planter entre griffe<sup>17</sup> un mot africain dans le texte de la langue européenne et si le contexte ne permet pas de le comprendre, le faire suivre entre parenthèse de son sens. » (TT : 138).

« La seconde méthode s'apparente à la création de l'argot. Le sens d'un mot européen est étendu ou même carrément modifié [...] Cette seconde méthode, comme la première exige une explication de sens dans le texte. » (TT : 138).

Ces deux méthodes ont en commun de produire des lexies inédites en français standard et donc de poser de façon directe, avec les locuteurs non acculturés, un problème d'intercompréhension lié aux signifiés dénotatifs des mots, d'où la nécessité d'expliquer leur sens dans le texte. Par opposition, les deux méthodes suivantes concernent plutôt les classes de référents et/ou les signifiés connotatifs : ils peuvent produire des malentendus mais ne bloquent pas la communication.

« La troisième méthode est utilisée par l'écrivain qui veut s'en tenir au sens que les mots ont dans la langue de l'ex-colonisateur. Il cherche le mot qui serre au plus près la réalité ou le sentiment qu'il envisage d'exprimer. » (TT : 138).

« Un autre moyen pour faire perdre au mot ses connotations, c'est l'accumulation de synonymes. En usant plusieurs synonymes pour exprimer une réalité ou un sentiment l'écrivain ex-colonisé veut souvent signaler l'approximation du sens des synonymes à saisir la réalité ou le sentiment, faire connaître au lecteur son embarras dans le choix du mot à retenir. » (TT : 138).

On est ici au cœur des difficultés de Kourouma, qui sont liées aux incompatibilités entre la sémantaxe malinké et la structure du lexique français : le découpage opéré par le lexique français ne correspond pas exactement aux « réalités » et aux « sentiments » - malinké, africains - que l'écrivain veut exprimer. Kourouma remarque que les « connotations qu'ont les mots dans la langue de l'ex-colonisateur [...] empêchent leur emploi » (TT : 138). S'il s'interdit les solutions de facilité qui consistent à « planter entre griffe » un pérégrinisme ouest-africain ou à créer un néologisme *ad hoc*, l'écrivain doit chercher la solution dans la langue française elle-même. Kourouma signale - cela concerne le « troisième moyen » - qu'il est souvent contraint de remonter à l'origine du mot, à son sens premier, plus ou moins étymologique. Ce procédé n'est pas forcément repérable par le lecteur et peut donc être la source de dénivellements interprétatifs importants. Au demeurant, il n'est qu'un cas particulier, dans un contexte plurilingue/pluriculturel, de ce que les écrivains appellent la recherche du mot juste. En revanche le quatrième procédé, conséquence d'un échec dans la recherche du mot juste, est parfaitement repérable par le lecteur. Son mécanisme est décrit dans l'épigraphe de MOD : « Un jour le centenaire demanda au Blanc comment s'entendait en français le mot *monné*. "Outrages, défis, mépris, injures, humiliations, colère rageuse, tous ces mots à la fois sans qu'aucun le traduise véritablement" répondit le Toubab. »

Nul doute que les affres de « la troisième méthode » et la tentation de la quatrième correspondent bien à ce que vivait l'écrivain-Kourouma. Interrogé (2003b) sur les livres auxquels il tient particulièrement, il répond « sans la moindre hésitation : à mes dictionnaires. Je possède sur mon ordinateur tous les dictionnaires imaginables. » Il poursuit : « C'est parce que j'aime les mots. Un de mes passe-temps favoris est de rechercher les différences entre les différentes définitions que proposent les dictionnaires d'un même mot. » Si on excepte les passages où les ratés de la médiation linguistique et culturelle sont mis en scène, il semble que Kourouma ait soit trouvé le mot juste - tout compte fait, les accumulations de synonymes sont rares dans ses romans -, soit appliqué les deux premiers procédés...

Concernant ces deux premiers procédés, auxquels Kourouma semble attacher une grande importance puisqu'il commence sa typologie par eux et qu'il les présente longuement, il peut être intéressant de confronter le discours théorique de l'écrivain à sa pratique romanesque.

La première méthode (*cf.* ci-dessus) correspond à l'insertion de xénismes ou de pérégrinismes. La seconde méthode (*cf.* ci-dessus) renvoie à ce qu'on peut appeler les néologismes sémantiques dénotatifs à base française. Ahmadou Kourouma décrit de façon imagée le processus d'intégration des emprunts et des néologismes : les mots africains, avant d'être admis au paradis des dictionnaires français, doivent passer par « un purgatoire dit : inventaire des particularités lexicales du français d'Afrique ».

On sait que la limite entre xénismes, pérégrinismes et emprunts ne va pas de soi<sup>18</sup>. Il apparaît cependant que, dans un texte, la typographie donne des indications - plus ou moins claires et systématiques, variables d'un auteur à l'autre - sur le statut que l'auteur attribue aux mots, mais aussi sur l'idée qu'il se fait du savoir de ses lecteurs et sur la relation qu'il entend instaurer avec eux. De façon générale, deux procédés sont attestés dans la littérature pour mettre en évidence les mots considérés comme les moins intégrés et qui méritent de ce fait une signalisation spécifique : les caractères italiques ou, plus rarement, les guillemets.

Curieusement, Ahmadou Kourouma, dans TT, ne mentionne que les guillemets alors qu'il n'utilise qu'exceptionnellement ce procédé dans ses romans. Dans SI, le seul exemple indiscutable de « mot africain » entre guillemets est « tara » (SI : 151), qui n'est d'ailleurs pas expliqué entre parenthèses, mais de façon plus habile, par anticipation : « un seul lit de bambou, un seul "tara" ». A la page suivante, le mot est repris sans guillemets : « Mais malheureusement le tara grinçait » (SI : 152). On peut donc en déduire que les guillemets n'apparaissent pas par application mécanique d'une règle d'écriture - « planter entre griffe » les mots africains ne figurant pas dans les dictionnaires de langue -, mais par autonymie, pour signaler au lecteur que le contexte lui permet de trouver la signification du mot qu'il n'est pas censé connaître. A la page suivante, les guillemets ne sont plus utiles, puisque le lecteur connaît désormais le sens de tara : tara sans guillemets ne renvoie plus au mot *tara* mais directement à un objet, à un lit en bambou.

On ne trouve dans SI aucun « mot africain » en caractères italiques. De plus, ces « mots africains » non intégrés sont très peu nombreux dans le premier roman d'Ahmadou Kourouma, si on excepte les noms de lieux, d'ethnies et de personnes. On peut citer *lougan*, *talibet*, *alpathia*, *magna*<sup>19</sup>. Il s'agit là de pérégrinismes - ces mots ne sont pas spécifiquement malinké mais attestés un peu partout - facilement interprétables en contexte. Au demeurant un seul de ces mots, *magna*, semble d'origine africaine. *Lougan* pourrait avoir une

origine européenne ou asiatique, *talibet* et *alphatia* ont une origine arabe. La malinkisation de la langue française, dans SI, ne passe pas par l'insertion de « mots africains », avec ou sans griffes.

Jean-Marie Bague<sup>20</sup> a répertorié l'ensemble des xénismes et pérégrinismes dans MOD. Il relève soixante-douze mots différents et remarque justement que ce n'est pas énorme, eu égard à l'image que l'on a de l'auteur et que lui-même a entretenue : celle d'un écrivain qui malinkise le français. Cependant, il y a incontestablement plus de « mots africains » dans MOD que dans SI et un petit nombre d'entre eux sont de véritables xénismes : *djigui*, *Djéliba*, *fissandjiri*, *racka*<sup>21</sup>. Par ailleurs, d'un roman à l'autre, la technique a évolué. Les caractères italiques, absents dans le premier roman, sont quasi systématiques dans le second. Ainsi *tara*, *talibet*, *alphatia* ou *lougan* sont écrits en italiques dans MOD alors qu'ils étaient écrits en caractères romains dans SI.

L'usage des guillemets est rare dans MOD. On relève cependant quelques exemples de guillemets qui ne s'expliquent pas par un passage au discours direct et qui mettent en évidence des mots répertoriés comme des particularités. Une comparaison entre les mots en caractères italiques et les mots entre guillemets dans MOD montre que Kourouma met en italiques les véritables xénismes et pérégrinismes - qui, sur le plan du signifiant ne doivent rien au français et qui n'ont pas subi d'intégration sémantique - tandis qu'il met entre guillemets et en caractères romains des néologismes dans lesquels le français intervient d'une manière ou d'une autre, en tant que base et/ou dans le processus de transformation. Sont ainsi placés entre guillemets : « Allamas » (Allemands), « Fadarba » (Faidherbe), « Nazaras » (Nazaréens), qui sont des néologismes phonétiques par africanisation sur une base française ; mais aussi « Toubabesses », qui est un néologisme morphologique par dérivation française sur une base africaine<sup>22</sup> ; mais aussi « misérer » (faire des misères), « fainéantiser » (rendre fainéant), qui sont des néologismes morphologiques par dérivation française sur une base française ; ou encore « kebi » (brique en malinké, puis, par synecdoque, bâtiment administratif en malinké et en français malinkisé), qui est un néologisme sémantique à base africaine. Pour ce dernier mot, on retrouve le procédé utilisé dans SI pour « tara » : « kebi » est entre guillemets et expliqué lors de sa première occurrence (MOD : 63). Il est ensuite repris sans les guillemets (MOD : 63, 64, *passim*). Pour être complet sur les mots entre guillemets dans MOD, il faut citer aussi « cadette » (jeune femme préférée du roi), « appeler » un épouse (l'inviter dans son lit), « vieux » (patriarche du clan), etc. Ces lexies sont des néologismes sémantiques, c'est-à-dire qu'elles correspondent, dans la typologie de Kourouma à la « seconde méthode ». On peut ranger sous la même rubrique « soleils » - avec le sens d'ère -, qui est placé entre guillemets dans MOD (47) alors que ce n'était pas le cas dans SI.

On peut conclure de l'examen des deux premiers romans que contrairement à ce que Kourouma écrit dans son article théorique, les guillemets ne signalent pas un « mot africain », c'est-à-dire, selon sa définition, un xénisme ou un pérégrinisme, ce rôle étant dévolu aux italiques dans MOD. Les guillemets signalent en réalité un mot non standard que son origine et/ou sa structure morphologique et/ou son histoire rattachent, partiellement au moins, au français et qui est donné comme entendu sur le terrain dans des interactions en français. C'est tout compte fait une utilisation très classique des guillemets. De façon générale le sens des lexies en italiques ou entre guillemets est donné de façon explicite lors de leur première occurrence lorsque le contexte n'est pas suffisant. Mais il y a quelques exceptions. Ainsi « boire le *déguè* de la suzeraineté » (MOD : 25) précède de vingt pages l'explication complète du terme : « le *déguè* est une bouillie de farine de mil ou de riz délayée dans du lait caillé. » (MOD : 45).

Les mêmes principes sont appliqués dans VBS, mais avec cette fois-ci une rigueur quasi ethnographique. Les mots en italiques, assez peu nombreux, sont pour l'essentiel des xénismes renvoyant à la culture malinké. Dès les premières pages, sont définis le *sora*, le *donsomana*, le *cordoua*, l'*évéléma*, les *évélas*, les *simbos*... On trouve même quatre occurrences d'un mot en transcription phonétique et en italiques : *n âroß* (VBS : 125-126), ce qui montre bien le souci de précision encyclopédique caractéristique de VBS. La seule expression entre guillemets que j'ai relevée est, conformément au principe posé ci-dessus, un néologisme sémantique à base française : « ailes de vautour » (VBS. : 323) avec le sens de « pièces séchées ou boucanées apportées par les chasseurs ».

Les deux derniers romans de Kourouma sont des récits faits à la première personne par un enfant déscolarisé. L'utilisation des « particularités lexicales » obéit donc à une logique différente de celle des romans précédents. Ne sachant pas dans quelle mesure les marques typographiques de RDN ont été décidées par Kourouma, je m'en tiendrai au roman APO.

Dans APO, on ne trouve que deux expressions entre guillemets, « manches courtes » et « manches longues », selon que les bras des victimes sont coupés au dessus des poignets ou au dessus des coudes (APO : 185). La fonction des guillemets est donc la même que dans les romans précédents. En revanche, contrairement à MOD et à VBS, il n'y a aucun mot en caractères italiques dans APO. Dans ces conditions, comme dans SI, je ne peux pas me fonder sur la typographie pour recenser ce que l'écrivain considère comme des xénismes, pérégrinismes et autres néologismes. Je peux en revanche m'appuyer sur le parti pris systématique qui consiste à expliquer, le plus souvent entre parenthèses, la première occurrence au moins de chaque lexie considérée par Birahima, le narrateur, comme un « gros mot ». Comme par ailleurs Birahima, dans ce domaine, pêche par excès plutôt que par défaut, on peut considérer que tout ce qu'il considère comme une particularité est glosé au moins une fois. Il est clair cependant que l'appareil métalinguistique d'APO ne peut pas être directement

comparé à celui des romans précédents : les explications entre parenthèses sont ici données par le narrateur, Birahima, enfant déscolarisé et pas par Ahmadou Kourouma... Il y a une difficulté supplémentaire : dans les romans précédents, le discours métalinguistique ne concernait que les africanismes, c'est-à-dire qu'il s'adressait en priorité aux Européens ou pour le moins, dans le cas des xénismes les plus spécifiques, aux lecteurs non-malinké ; désormais la médiation linguistique et culturelle (dys)fonctionne dans les deux sens, les explications étant destinées tantôt aux « nègres noirs africains indigènes », tantôt aux « Français blancs ».

Le sentiment que peut avoir le lecteur de se trouver devant une avalanche de commentaires méta ou épilinguistiques s'explique principalement par l'abondance des gloses concernant les « gros mots » français et par le retour systématique de quelques expressions, notamment les deux jurons malinké *faforo* et *gnamokodé*, traduits de diverses façons. Pour le reste, les « gros mots » - xénismes, pérégrinismes, néologismes - que Birahima explique aux « Français blancs » ne sont pas très nombreux : une quarantaine de lexies différentes<sup>23</sup>, si on excepte, là encore, les noms de personnes, de lieux et d'ethnies. Une comparaison rapide entre MOD et APO montre que les deux corpus sont très différents. On ne trouve dans APO que quatre particularités déjà signalées<sup>24</sup> dans MOD : *gnama* (12), *bilakoro* (13), *Allah Koubarou* (17), *magnans* (96)<sup>25</sup>. En revanche on trouve des mots qui sont glosés dans APO alors qu'ils ne posent sans doute aucun problème de compréhension à la plupart des lecteurs européens<sup>26</sup> : *canari* (15), *cauri* (23), *cola* (30), *palabre* (35), *concessions* (41), *paillote* (204), *cadeau* (220), *boys* (222), *natte* (228)<sup>27</sup>. Certaines explications sont étymologiquement douteuses. Ainsi *faro* (55) est suivi de la parenthèse suivante : « (le mot *faro* n'existe pas dans le Petit Robert, mais ça se trouve dans Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire. Ça veut dire faire le malin.) » En réalité *faro* est cité dans l'*Inventaire* (186) comme variante graphique de *faraud* et *faraud* existe bien dans le dictionnaire *Le Petit Robert*... On trouve également quelques expressions pittoresques à base française comme *mouillage des barbes* (40) ou *(faire) pied la route (passim)*.

En somme, ce qui caractérise APO, c'est que les africanismes, contrairement à MOD et surtout à VBS, ne procèdent pas, pour l'essentiel, d'une nécessité dénotative. Les seuls mots renvoyant dans APO à des objets ou à des notions n'ayant pas d'équivalent dénotatif évident en français sont sans doute<sup>28</sup> *gnama* (12), *bilakoro* (13), *appatam* (41), *gbaka* (54), *nyamans* (200). On remarque en revanche le goût de Birahima pour des lexies réitératives à valeur expressive : *gnoussou gnoussou* (59), *djoko djoko* (67), *ouya-ouya* (84), *doni doni* (87), *gnona gnona* (99), *kasaya kasaya* (216). Tout cela participe d'une mise en scène ironique de la médiation linguistique et culturelle : Kourouma s'amuse et amuse le lecteur.

## L'appropriation littéraire, pourquoi et pour qui ?

Dans la conclusion de TT, Kourouma aborde rapidement la question du rôle glottopolitique de l'écrivain africain francophone : quelles peuvent être les conséquences des productions littéraires en français approprié sur la dynamique de l'appropriation sociale ?

Kourouma aborde également cette thématique dans plusieurs entretiens, notamment lorsqu'il est contraint de répondre, comme les autres écrivains africains francophones, à deux grandes questions récurrentes : « pourquoi écrivez-vous ? » et « pour qui écrivez-vous ? ». Posées sous des formes diverses et de façon plus ou moins directe, ces questions sont parfois orientées sur la problématique linguistique et ce avec deux niveaux de précision :

- 1) Pourquoi écrivez-vous ?
  - 1.a Pourquoi écrivez-vous en français ?
  - 1.b Pourquoi écrivez-vous en français approprié ?
- 2) Pour qui écrivez-vous ?
  - 2.a Pour qui écrivez-vous en français ?
  - 2.b Pour qui écrivez-vous en français approprié ?

Le caractère insécurisant d'un tel questionnement est évident : si on peut demander à un auteur francophone pourquoi il écrit en français et/ou dans telle variété de français, c'est que cela ne va pas de soi. L'insécurisation est à la fois statutaire - est-ce la (variété de) langue qui convient à la situation ? -, formelle - l'auteur maîtrise-t-il cette (variété de) langue ? - et identitaire - cette (variété de) langue est-elle compatible avec l'identité de l'auteur ?<sup>29</sup> Je ne reprendrai pas l'analyse des rapports entre insécurité et création littéraire<sup>30</sup>. Ce qui m'intéresse ici, dans les réponses que fait Kourouma, c'est le rôle - social de façon générale, sociolinguistique de façon plus spécifique - qu'il entend jouer.

A la question 1, on peut imaginer deux types de réponses, éventuellement combinables : l'écriture comme nécessité individuelle, l'écriture comme nécessité sociale. Chaque auteur pourra insister plutôt sur l'une ou l'autre de ces nécessités et pourra fournir des réponses variables en fonction de la situation : les identifications littéraires ne sont jamais figées. Cependant, dans ce domaine, Kourouma manifeste une constance remarquable : s'il écrit, ce n'est pas pour faire de la littérature, c'est pour témoigner, pour dire la vérité, c'est en vertu d'une nécessité sociale et avec l'espoir de contribuer aux changements sociaux qui lui paraissent nécessaires. Lorsque René Lefort et Mauro Rosi évoquent (Entretien, 1999b) « les écrivains occidentaux » qui « parlent volontiers de l'écriture comme d'une nécessité physique, vitale, organique », il fait semblant de ne pas comprendre leurs propos et répond : « Pour nous, écrivains africains, l'écriture est aussi une question de survie. Quand j'ai écrit *Les Soleils des indépendances*, j'avais pour objectif de dénoncer

des abus de pouvoir, des abus économiques et sociaux. Il y avait donc là une nécessité vitale et absolue ! »

Interrogé sur la compatibilité de l'africanité littéraire et de la langue française - question 1a -, Kourouma est clair : « La littérature, ce n'est pas la langue, ce sont les problèmes, les idées, la culture... Je dis que c'est de la littérature africaine parce que je parle de l'Afrique, des mythes africains. Ce n'est pas une question de langue. » (2001). De plus, « la vérité est que je n'avais pas le choix. Je n'ai pas d'autres langues dans lesquelles je pourrais m'exprimer. » (1999b). Quant à la question de savoir pourquoi Kourouma écrit en français approprié - question 1b -, l'ensemble de cette contribution vise à y répondre même si le texte essentiel sur lequel je m'appuie, TT, répond plus directement à la question « comment... ? ». On sait que dans toute question du type « pourquoi ? » il y a une ambiguïté : expliquer un comportement - en l'occurrence écrire un français africanisé -, c'est énumérer à la fois les contraintes qui pèsent sur lui en amont et les conséquences qu'on en attend en aval.

Dans ce domaine, la position de Kourouma est claire et radicale. S'il évoque le « fossé » qui « chaque jour se creuse entre la langue utilisée par l'ex-colonisé et celle appliquée par l'ex-colonisateur » (TT : 139), ce n'est pas pour déplorer ce processus ou pour contribuer à combler le dit-fossé. Bien au contraire, Kourouma est conscient de participer, en donnant une caution littéraire aux productions linguistiques africanisées, à une dynamique de l'individuation sociolinguistique susceptible de déboucher sur la naissance d'une ou de plusieurs nouvelle(s) langue(s). Autrement dit, son objectif affiché va au-delà de la reconnaissance par les instances normatives hexagonales d'un ou de plusieurs français africanisé(s), au-delà de l'introduction des africanismes dans les dictionnaires de langue française, au-delà même du décentrement littéraire et de la polynomie ou de la francophonie plurielle. Il se prononce clairement pour des Indépendances linguistiques. Sony Labou Tansi<sup>31</sup> réclame pour les Africains un statut de copropriétaires dans la maison francophone : « Nous sommes les locataires de la langue française. Nous payons régulièrement notre loyer. Mieux même : nous contribuons aux travaux d'aménagement dans la baraque. Nous sommes en partance pour une aventure de "copropriation". » La métaphore immobilière de Kourouma est plus radicale encore : « Ces langues <celle de l'ex-colonisé et de l'ex-colonisateur> pourront être si éloignées les unes des autres qu'elles finiront chacune à <sic> avoir des identités et des noms différents. C'est seulement ce jour là que l'ex-colonisé aura terminé la case qu'il a commencé à construire dans la langue de l'ex-colonisateur dès qu'il a été obligé de communiquer avec l'européen. Elle sera sa propre case, sa propre langue. » (TT : 139).

Enfin il y a la question « pour qui ? », la question du lectorat. Cette question embarrasse Kourouma, comme le montre, par exemple, la réponse suivante (Entretien, 1998) : « Quand on écrit, on s'adresse à des gens. Quand j'écrivais,

je pensais aux lecteurs français, à vous autres d'abord. Ensuite à mes camarades africains qui lisent. Très peu lisent, parce que pour eux, l'instruction ce n'est pas la culture. [...] Mais je pensais à deux ou trois de mes amis. J'ai quand même privilégié le lecteur européen [...]. Mais le lecteur africain est quand même un destinataire privilégié ». Ahmadou Kourouma est, toutes proportions gardées, dans une situation comparable à celle de Birahima, son personnage-narrateur d'APO et de RDN : s'adressant à « des francophones de tout gabarit » (APO : 11), il doit tenir compte de l'hétérogénéité linguistique et culturelle de son lectorat.

### Une affaire universelle

En opposant simplement, dans TT, l'africanisation littéraire à une africanisation d'incompétence, Kourouma semble ignorer l'existence des variétés de français non littéraires et cependant non réductibles à un simple français approximatif. Or Suzanne Lafage<sup>32</sup>, par exemple, a montré le caractère très variable des productions francophones ivoiriennes et la vitalité de certaines pratiques mésolectales : « même si l'écrit des peu-scolarisés paraît [...] contraint, pauvre, souvent inadéquat, tout comme l'oral surveillé des élèves du secondaire peut sembler laborieux, stéréotypé et parfois boursoufflé, l'oralité quotidienne spontanée, au contraire, est, dans sa globalité, riche, variée, créative, souvent imagée. » Il y a bien, à côté de l'appropriation littéraire étudiée par Kourouma dans TT, une appropriation sociale. Et dans les faits, l'écriture de Kourouma doit beaucoup à l'appropriation sociale du français, aux pratiques spontanées des locuteurs ordinaires, basilectaux, mésolectaux, acrolectaux.

Bien évidemment, l'appropriation littéraire d'Ahmadou Kourouma n'est pas un simple reflet des manifestations de l'appropriation sociale, aussi créative soit-elle : on sait bien qu'APO n'est pas la transcription d'un « vrai » récit fait par un « vrai » enfant déscolarisé, que VBS n'est pas la traduction de six veillées auxquelles l'écrivain aurait « vraiment » participé. Il demeure que lorsqu'il africanise le français, l'écrivain rejoint les locuteurs ordinaires - non-écrivains -, d'une part parce qu'il est lui-même un locuteur africain ordinaire lorsqu'il n'écrit pas, d'autre part parce qu'une partie de son travail d'écriture consiste à représenter la parole ordinaire. Ce n'est sans doute pas un hasard si, dans TT, l'expression « ex-colonisé » est utilisée vingt-et-une fois dans un texte de quatre pages, tantôt pour désigner le locuteur ordinaire, tantôt pour désigner l'écrivain et quelquefois aussi pour désigner indistinctement l'un et/ou l'autre. Kourouma tient visiblement à rappeler que les questions qu'il traite et qui sont en apparence purement linguistiques sont liées à l'histoire coloniale et à des rapports de domination. On peut penser aussi qu'il refuse de faire passer une frontière étanche entre l'écrivain et le locuteur ordinaire, lecteur ou non-lecteur.

Car la question « pour qui ? », tout aussi ambiguë que la question « pourquoi ? », ne renvoie pas uniquement à la problématique du lectorat. A cette question, il y

a une autre réponse possible, que Kourouma n'a jamais faite à ma connaissance dans aucun entretien, mais qui correspond parfaitement à son œuvre et aux objectifs qu'il se fixait. Cette réponse est donnée par Gilles Deleuze dans son *Abécédaire*<sup>33</sup> : « Un écrivain, il écrit à l'intention des lecteurs. En ce sens il écrit pour des lecteurs. Il faut dire aussi que l'écrivain, il écrit pour des non-lecteurs, c'est-à-dire non pas à l'intention de mais à la place. Pour, ça veut dire deux choses : ça veut dire à l'intention et puis ça veut dire à la place. Artaud a écrit des pages que tout le monde connaît : "J'écris pour les analphabètes". [...] Ça ne veut pas dire pour que les analphabètes le lisent. Ça veut dire à la place des analphabètes. [...] Quand on écrit, on ne mène pas une petite affaire privée. [...] C'est pas l'affaire privée de quelqu'un, écrire, c'est vraiment se lancer dans une affaire universelle. »

### Romans d'Ahmadou Kourouma

1970 : *Les Soleils des indépendances*, Paris, Editions du Seuil.

1990 : *Monné outrages et défis*, Paris, Editions du Seuil.

1998 : *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Paris Editions du Seuil.

2000 : *Allah n'est pas obligé*, Paris, Editions du Seuil.

2004 : *Quand on refuse on dit non*, Editions du Seuil.

### Entretiens avec Ahmadou Kourouma

1988 : « Entretien avec Michèle Zalessky », *Diagonales*, n° 7.

1998 : « Entretien avec Ahmadou Kourouma », *Notre librairie*, n° 135.

1999a : « Kourouma le colossal », entretien avec Marc Fenoli, [http://www.culture-developpement.asso.fr/J\\_arch/archives/kourouma](http://www.culture-developpement.asso.fr/J_arch/archives/kourouma), consulté le 06/06/2004, non disponible en janvier 2006.

1999b : « Ahmadou Kourouma ou la dénonciation de l'intérieur », propos recueillis par René Lefort et Mauro Rosi, [http://www.unesco.org/courier/1999\\_03/fr/dires/txt1.htm](http://www.unesco.org/courier/1999_03/fr/dires/txt1.htm), consulté le 06/06/2004, disponible sur le site <http://www.unesco.org/>.

2001 : « Ahmadou Kourouma face aux internautes », <http://www.rfi.fr/Fichiers/dialoguer>, consulté le 06/06/2004, disponible sur le site <http://www.rfi.fr/>.

2003a : « Il faudrait qu'on parle de nous », entretien avec Ahmadou Kourouma, propos recueillis par Manfred Loimeier, *Africultures*, [http://www.africultures.com/index.asp?menu=affiche\\_article&no=2869](http://www.africultures.com/index.asp?menu=affiche_article&no=2869), consulté le 06/06/2004, disponible sur le site <http://www.africultures.com/>.

2003b : « La bibliothèque de... Ahmadou Kourouma », *MFI Hebdo : Culture Société*, <http://www.rfi.fr/fichiers/MFI/CultureSociete/1076.asp>, consulté le 06/06/2004, disponible sur le site <http://www.rfi.fr/>.

### Notes

<sup>1</sup> Jean-Claude Blachère, *Négritures. Les écrivains d'Afrique noire et la langue française*, Paris, L'Harmattan, 1993.

<sup>2</sup> Makhily Gassama, *La langue d'Ahmadou Kourouma ou le français sous le soleil d'Afrique*, Paris, ACCT-Karthala, 1995.

<sup>3</sup> Madeleine Borgomano, *Ahmadou Kourouma. Le « guerrier » griot*, Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>4</sup> *Notre Librairie, revue des littératures du Sud*, n° 155-156, juillet-décembre 2004, pp. 130-229.

<sup>5</sup> Ahmadou Kourouma, « Le processus d'Africanisation des langues européennes », dans *Littératures africaines : dans quelle(s) langue(s) ?*, Yaoundé, SILEX / Nouvelles du Sud, 1997, pp. 135-140. Les fragments de ce texte théorique sont suivis entre parenthèses par l'abréviation TT et la pagination. Le même procédé est utilisé pour les romans d'Ahmadou Kourouma : SI = *Les soleils des Indépendances* (coll. Points - 166) ; MOD = *Monnè, outrages et défis* (coll. Points - 556) ; VBS = *En attendant le vote des bêtes sauvages* (coll. Points - 762) ; APO = *Allah n'est pas obligé* (édition originale) ; RDN = *Quand on refuse on dit non* (édition originale). Pour les fragments d'entretien, je précise dans le texte l'année d'édition ou de mise en ligne et éventuellement le rang. Cf. les références bibliographiques complètes des œuvres de Kourouma et des entretiens qu'il a accordés à la fin de ce texte.

<sup>6</sup> Didier de Robillard, Michel Beniamino (dirs.), *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, 2 tomes, 1993 et 1996.

<sup>7</sup> Robert Chaudenson, « La typologie des situations de francophonie », dans D. de Robillard, M. Beniamino (dirs.), *Le français dans l'espace francophone, Op. cit.*, p. 368.

<sup>8</sup> Gabriel Manessy, « Vernacularité, vernacularisation », dans D. de Robillard, M. Beniamino (dirs.), *Le français dans l'espace francophone, Op. cit.*, pp. 407-418.

<sup>9</sup> Suzanne Lafage, « La Côte d'Ivoire : une appropriation nationale du français ? », dans D. de Robillard, M. Beniamino (dirs.), *Le français dans l'espace francophone, Op. cit.*, p. 598.

<sup>10</sup> Pour la commodité de l'exposé, j'ai choisi d'aborder les trois domaines dans cet ordre, qui n'est pas celui que Kourouma adopte dans TT.

<sup>11</sup> L'auteur est cité par Kourouma sans référence précise.

<sup>12</sup> Gabriel Manessy, *Créoles, pidgins, variétés véhiculaires. Procès et genèse*, Paris, CNRS Editions, 1995.

<sup>13</sup> Je suis conscient de faire ici des simplifications abusives. Il existe probablement plusieurs sémantaxes européennes et plusieurs sémantaxes africaines.

<sup>14</sup> Dans TT, *moyen* est au singulier, *méthodes* est au pluriel.

<sup>15</sup> Pour la commodité de l'exposé, je ne respecte pas l'ordre dans lequel Kourouma présente les procédés : j'étudie les procédés syntaxiques et discursifs avant les procédés lexicaux.

<sup>16</sup> Cf. notamment les auteurs cités dans les notes 1, 2 et 3.

<sup>17</sup> *Griffe* est au singulier dans TT, de même que *parenthèse*. « Planter un mot entre griffe », c'est évidemment le placer entre guillemets.

<sup>18</sup> Sur cette question, cf. Ambroise Queffelec, « Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable ? », dans D. Latin, C. Poirier (dirs.), *Contacts de langues et identités culturelles*, Presses universitaires de Laval, 2000, pp. 283-300.

<sup>19</sup> Ces quatre termes sont en caractères romains dans SI.

<sup>20</sup> Jean-Marie Bague, « L'utilisation de mots "étrangers" dans un roman ouest-africain de langue française : *Monnè, outrages et défis* d'Ahmadou Kourouma », dans *Le français en Afrique, Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique Noire*, n° 12, 2000, pp. 33-54.

<sup>21</sup> Répertoriés par Jean-Marie Bague « L'utilisation de mots "étrangers" dans un roman ouest-africain de langue française : *Monnè, outrages et défis* d'Ahmadou Kourouma », *Op. cit.*

<sup>22</sup> *Toubab*, considéré comme un emprunt connu du lecteur, est attesté sans italiques ni guillemets.

<sup>23</sup> Il y a des cas douteux. A qui exactement s'adresse, par exemple, la précision (*diarrhée*) qui suit le vocable *chiasse* (APO : 226) ?

<sup>24</sup> Signalées par des caractères italiques dans MOD, en caractères romains dans APO.

<sup>25</sup> Je ne signale que la première occurrence des particularités. *Magnans* est orthographié *magnas* dans SI.

<sup>26</sup> Ce jugement personnel est évidemment discutable.

<sup>27</sup> Tous les mots extraits d'APO et que je transcris en caractères italiques dans cette contribution sont en caractères romains dans le texte.

<sup>28</sup> Là encore, le tri est discutable au cas par cas.

<sup>29</sup> Cette typologie de l'insécurisation est empruntée à Louis-Jean Calvet, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon, 1999.

<sup>30</sup> Cf. Claude Caitucoli, « La différence linguistique : insécurité et créativité », dans *Notre Librairie, Revue des littératures du Sud*, n° 155-156, Adpf, Ministère des Affaires étrangères, 2004, pp. 172-177.

<sup>31</sup> Propos reproduits dans *Diagonales*, n° 9, janvier 1989 et cités par Pierre Dumont, *La francophonie par les textes*, Vanves, EDICEF-AUPELF, 1992, pp. 171.

<sup>32</sup> Suzanne Lafage, « La Côte d'Ivoire : une appropriation nationale du français ? », *Op. cit.*, p. 598.

<sup>33</sup> Pierre-André Boutang, *L'Abécédaire de Gilles Deleuze*, coffret 3 DVD, Paris, les Editions Montparnasse, 2004. Le fragment d'entretien est transcrit par moi.